

COMPTES RENDUS REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 06 Mars 2015

L'an Deux mille quinze, le Vendredi 06 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par une deuxième convocation, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. LESAGE Norbert, Maire.

Présents :

Mrs Norbert LESAGE - Arnaud CONDE - Eric BAYEUX - Daniel JOLY - Omar TOUZANI- Alain MEILLON

Mmes Corinne FORVEILLE - Mélanie LECOUTURIER - Nathalie JARDIN - Catherine MARIE

Absents excusés :

- Samuel BEAUREPAIRE

- Isabelle MIALDEA donnant pouvoir à Alain MEILLON

- Stéphane BARETTE donnant pouvoir à Catherine MARIE

- Gilbert LUBIN donnant pouvoir à Norbert LESAGE

Absent :

- Jacques VERTES

Elue secrétaire : Catherine MARIE

2015-02-01 : Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le Budget 2015 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison du délai de préparation et de mise au vote du Budget Primitif 2015 dans le courant du 1er trimestre, et afin d'assurer la continuité des règlements durant cette période, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager les dépenses réelles d'investissements avant le vote du budget primitif 2015.

Entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater antérieurement à l'adoption du budget primitif 2015, les dépenses d'investissement dans la limite des crédits fixés ci-après :

- Montant budgétisé 2014 : 301 096,29 Euros

(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunt »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 75 274,07 Euros (< 25 % x 301 096,29 €). Dans l'éventualité où des crédits seraient nécessaires, d'autres délibérations seraient prises le cas échéant.

Les dépenses d'investissements engagées dans cette délibération sont :

2151 : Réseaux de voirie : 11 129.40 Euros (Scelles)

Soit un total à l'article 2151 = 11 129.40 Euros (Montant exact engagé).

21318 : Autres Bâtiments Publics : 634.00 Euros (Achat et installation d'un ballon d'eau chaude à l'école par l'Entreprise Fontaine Service)

Soit un total à l'article 21318 = 634.00 Euros (Montant exact engagé).

Ces dépenses seront inscrites au Budget 2015.

2015-02-02 : ETUDE PROJETS DE MUTUALISATION :

Une nouvelle rencontre avec M. BAILLEUL Boris, chargé de mission VBI pour effectuer la synthèse de ce projet, sera sollicitée par Monsieur le Maire, afin que des précisions puissent être apportées aux membres du Conseil Municipal

2015-02-03 : ETUDE ENVIRONNEMENTALE :

Monsieur le Maire a présenté 3 devis :

- AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT : 1 200€ TTC
- LAGRANDIE Julien : 4 500€ TTC
- PACT ARIM DES PAYS NORMANDS : 1 722 € TTC

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de retenir la Sté PACT ARIM dans un souci de cohérence de suivi du dossier P.L.U.

2015-02-04 : DEVIS VETEMENTS DE TRAVAIL :

Vêtements de travail pour les agents du service technique :

La société ANETT avait été approchée dans le cadre de la mise en place d'un système de location avec rotation des vêtements et blanchissage hebdomadaire. Cette solution a été abandonnée, jugée trop onéreuse pour les finances de la commune.

M. le Maire a donc présenté au conseil municipal un devis de la société TAMPLEU SPRIET de 495.30 € Hors Taxe, pour un achat groupé de vêtements de travail (chaussures de sécurité - pantalon- parka et blouson), permettant d'équiper les 3 agents des Ateliers.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité de ses membres présents, d'autoriser M. le Maire, a passer commande des vêtements auprès de la Sté TAMPLEU.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits. La séance est levée à 23 heures.